

Motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet: «Passeport culturel et sportif de la Ville de Genève».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2006, dans le rapport M-376 A)

MOTION

Considérant:

- la charge budgétaire des engagements culturels et sportifs de la Ville de Genève, et leur importance cantonale;
- le faible soutien reçu par la Ville des autres collectivités publiques genevoises pour assumer cette charge;
- la nécessité d'inciter de toutes les manières possibles les autres collectivités publiques genevoises, en particulier les communes, à prendre leur part de la politique culturelle et sportive et de leur charge financière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'introduire pour la rentrée 1999 (soit la fin du mois d'août) un «passeport culturel et sportif» municipal gratuit accordant aux résidents de la Ville de Genève des billets d'entrée à prix préférentiels dans les institutions culturelles et sportives dépendant de la Ville ou majoritairement subventionnées par elle, ainsi que le maintien de la gratuité de l'entrée là où elle est actuellement la règle;
- de proposer ce passeport culturel et sportif à l'achat à toute personne non résidente qui souhaiterait l'obtenir, et de prendre tous contacts utiles avec les autres communes genevoises, les autorités cantonales et les services de promotion touristique afin que ce «passeport culturel et sportif» soit largement popularisé et proposé;
- d'étudier l'extension du champ des bénéficiaires de la gratuité du «passeport culturel et sportif» de la Ville aux résidents de toute commune prenant sa part du financement des institutions culturelles et sportives d'importance cantonale, soit directement soit par l'intermédiaire d'un fonds intercommunal;
- d'augmenter de 20% à partir du 1er septembre le prix des billets d'entrée dans les institutions culturelles et sportives municipales et de proposer semblable augmentation à toutes les institutions subventionnées majoritairement par la Ville, étant entendu que les détenteurs du «passeport culturel et sportif» municipal bénéficieront des prix d'entrée antérieurs à cette augmentation;
- d'introduire un tarif d'entrée dans les institutions culturelles et sportives municipales ou majoritairement subventionnées par la Ville et où la gratuité de l'entrée est actuellement accordée à tous les visiteurs, étant entendu que les détenteurs du «passeport culturel et sportif» municipal continueront à bénéficier de l'actuelle gratuité.